

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 19 décembre 2024 à 16h20, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

24-12-811

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-12-812

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

24-12-813

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2024

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 9 décembre 2024, au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville, tenue le 9 décembre 2024.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-12-814

ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE LA VILLE POUR LES ANNÉES 2025, 2026 ET 2027

Le conseil municipal adopte, selon les objets, montants et modalités du projet déposé, son programme des dépenses en immobilisations de la Ville pour les années 2025, 2026 et 2027 pour la somme totale de 45 842 150 \$ répartie annuellement comme suit :

Pour l'année 2025 : 24 518 950 \$;

Pour l'année 2026 : 11 586 700 \$;

Pour l'année 2027 : 9 736 500 \$.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-12-815

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA VILLE POUR 2025

CONSIDÉRANT la présentation, par le maire, du budget d'opération de la Ville pour son exercice financier 2025;

EN CONSÉQUENCE, que le budget d'opération de la Ville pour son exercice financier 2025, totalisant 36 223 380 \$, soit adopté tel que présenté.

REVENUS	Ville 2024	Agglo 2024	Ville 2025	Agglo 2025
Taxes	20 559 190 \$	88 200 \$	21 356 380 \$	93 500 \$
Paielements tenant lieu de taxes	2 282 250 \$	- \$	2 282 850 \$	-
Quotes-parts	- \$	2 032 410 \$	- \$	2 126 710 \$
Transferts	2 058 530 \$	- \$	2 339 450 \$	-
Services rendus	1 568 910 \$	18 770	1 582 660 \$	136 200 \$
Imposition de droits	623 110 \$	- \$	961 290 \$	- \$
Amendes et pénalités	309 000 \$	- \$	350 500 \$	- \$
Intérêts	247 800 \$	- \$	250 810 \$	- \$
Autres revenus	2 000 \$	38 780 \$	2 000 \$	38 780 \$
Sous-total des revenus :	27 650 790 \$	2 178 160 \$	29 125 940 \$	2 395 190 \$
Conciliation à des fins fiscales				
Immobilisations – amortissement	5 793 020 \$	284 200 \$	6 491 150 \$	275 420 \$
Affectations aux activités de fonctionnement	444 870 \$	14 850 \$	606 290 \$	-
TOTAL DES REVENUS ET CONCILIATION À DES FINS FISCALES :	33 888 680 \$	2 477 210 \$	36 223 380 \$	2 670 610 \$

CHARGES	Ville 2024	Agglo 2024	Ville 2025	Agglo 2025
Administration générale	4 737 760 \$	346 440 \$	4 958 570 \$	362 650 \$
Sécurité publique	3 793 530 \$	1 504 600 \$	3 963 380 \$	1 608 860 \$
Transport	7 938 980 \$	87 820 \$	8 743 630 \$	107 150 \$
Hygiène du milieu	6 658 240 \$	- \$	6 883 800 \$	- \$
Santé et bien-être	93 410 \$	86 550 \$	114 120 \$	95 550 \$
Aménagement – urbanisme et développement	1 564 950 \$	101 060 \$	1 874 300 \$	146 100 \$
Loisirs et culture	5 792 160 \$	71 640 \$	6 118 800 \$	66 940 \$
Frais de financement	1 201 820 \$	61 950 \$	1 399 780 \$	66 730 \$
Sous-total des charges :	31 780 850 \$	2 260 060 \$	34 056 380 \$	2 453 980 \$
Conciliation à des fins fiscales				
financement – remboursement de la dette à long terme	1 816 900 \$	188 700 \$	1 905 010 \$	189 000 \$
	-	-	-	-
Affectations	290 930 \$	28 450 \$	261 990 \$	27 630 \$
Transferts aux activités d'investissement	-	-	-	-
Remboursement – fonds de roulement				
Fonds réservés – carrières et sablières				
TOTAL DES CHARGES ET CONCILIATION À DES FINS FISCALES :	33 888 680 \$	2 477 210 \$	36 223 380 \$	2 670 610 \$

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

24-12-816

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins,
Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire